

(A)

(N° 41.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 5 MARS 1856.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département de la Guerre un crédit de 40,546 fr. 29 c., applicable au paiement de créances arriérées.

(Voir les N^{os} 85 et 106 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Comte DE RENESSE, Président; le Comte DE BIESME, VAN
SCHOOR, VAN NAEMEN, J.-B. DE BIESME, et VAN HUERNE, Rapporteur.

MESSIEURS.

Votre Commission ayant examiné avec toute attention le Projet de Loi concernant le crédit pétitionné de 40,546 fr. 29 c., pour créances arriérées à charge du Département de la Guerre, aucune discussion, ni observation n'ayant été soulevée, le crédit étant parfaitement établi par les précis au dossier et par la discussion à la Chambre des Représentants, votre Commission, à l'unanimité de ses membres présents, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

Le Président,

Le Comte de RENESSE BREIDBACH.

Le Rapporteur,

Le Baron de PÉLICHY VAN HUERNE.